

ÉDUCATION

LES INCERTITUDES PLANENT SUR CETTE RENTRÉE SCOLAIRE

Demain, plus de 12 millions d'élèves retrouveront le chemin de l'école. Avec le contexte sanitaire actuel, des zones d'ombre subsistent toujours concernant les conditions de ce retour en classe.

Avec la rentrée des classes demain, se posent toute une série de questions très pratiques sur la façon d'accueillir les élèves au mieux, du port du masque au fonctionnement de la cantine ou de la récréation.

QUI REPREND LA CLASSE MARDI ?

Tous les élèves, soit quelque 12,4 millions d'écoliers, collégiens et lycéens. Les 866 000 enseignants auront, eux, font leur prérentrée la veille. L'école est « obligatoire », a bien insisté le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer.

LES PARENTS SERONT-ILS AUTORISÉS À ENTRER DANS LES CLASSES ?

Traditionnellement, en maternelle, les parents peuvent accompagner leurs enfants dans les classes le premier jour d'école. « Le principe, c'est d'éviter au maximum les contacts entre adultes, comme nous le faisons dans le reste de la vie sociale », a mis en garde Jean-Michel Blanquer, tout en laissant entendre qu'ils seraient tout de même autorisés à le faire. Sur ce sujet comme d'autres, il a appelé les chefs d'établissement à « faire preuve de pragmatisme ».

LES ÉLÈVES DEVRONT-ILS PORTER LE MASQUE ?

Tous les collégiens et lycéens devront porter un masque. Plusieurs collectivités ont promis qu'elles en fourniraient gratuitement à ces élèves, après le refus de l'État de les prendre à sa charge. En primaire et maternelle, le port du masque pour les enfants ne s'impose pas mais ils peuvent en être équipés s'ils le souhaitent.

QU'EN EST-IL DE LA RÉCRÉATION OU DE LA CANTINE ?

Les élèves de plus de 11 ans devront garder leur masque pendant la récréation. En extérieur comme en classe, la limitation du brassage des élèves doit être « recherchée dans la mesure du possible ».

Les temps de récréation seront organisés, dans la mesure du possible, de manière à limiter les croisements entre groupes d'élèves. « Je vais jouer la prudence et prévoir deux récréations échelonnées de façon à limiter le brassage », explique une directrice d'école parisienne.

À la cantine, les élèves gardent le

À QUELLE RENTRÉE SCOLAIRE S'ATTENDRE ?

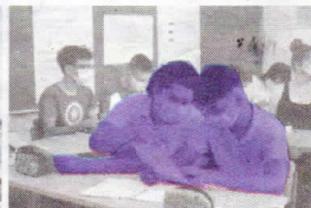
Voici le protocole sanitaire mis en place par le gouvernement pour encadrer la rentrée de ce mardi 1^{er} septembre.

PORT DU MASQUE



Obligatoire pour le personnel scolaire, les collégiens et les lycéens.
À disposition pour les élèves d'écoles élémentaires présentant des symptômes.
Proscrit pour les maternelles.

DISTANCIATION PHYSIQUE



Dans les espaces clos, la distanciation physique **n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible** ou ne permet pas d'accueillir tous les élèves.

GESTES BARRIÈRE



Le lavage des mains doit se faire de manière très régulière, il faut **tousser ou éternuer dans son coude ou un mouchoir**, que l'on jette ensuite, et **éviter de se serrer la main**.

BRASSAGE DES ÉLÈVES



La limitation du brassage entre classes ou groupes **n'est plus obligatoire**. Les activités, arrivées et départs **restent contrôlés** pour limiter les regroupements d'élèves.

NETTOYAGE DES LOCAUX



Accès aux jeux et espaces collectifs autorisés. Les sols et les surfaces doivent être **nettoyés au moins une fois par jour** et les locaux sont **ventilés le plus souvent possible**.

Source : Ministère de l'Éducation nationale

AFP

masque pendant leurs déplacements. Le ministère recommande d'adapter « les plages horaires et le nombre de services » de manière à « limiter les flux et la densité d'occu-

pation ». « Il manque des règles claires sur tout ce qui se passe en dehors de la classe », regrette Sophie Vénétiay, du Snes-FSU, premier syndicat du secondaire.

COMMENT SE DÉROULERONT LE SPORT ET LA MUSIQUE ?

Le port du masque n'est pas possible lors de la pratique physique, précise le ministère. Il faudra en re-

LES ENFANTS ET LE COVID-19, UN CAS D'ÉCOLE

Ce qu'on sait, car toutes les études le confirment, c'est que les enfants tombent rarement très malades du Covid-19. « En cas de diagnostic positif, les enfants sont beaucoup moins susceptibles d'être hospitalisés ou d'avoir une issue fatale que les adultes », rappelle un récent rapport du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Il souligne que les moins de 18 ans ne représentent qu'une « petite proportion (moins de 5 %) » des cas de Covid-19 répertoriés en Europe. « Les enfants sont plus susceptibles d'avoir une forme légère, voire asymptomatique » et donc d'échapper à toute détection, poursuit l'ECDC. La dernière étude en date est parue vendredi dans la revue médicale BMJ. Elle montre que sur 69 500 malades hospitalisés en Grande-Bretagne en

janvier et juillet, seuls 650 avaient moins de 19 ans (soit moins de 1 %). Et seuls six sont morts, qui avaient tous « de lourdes comorbidités » (d'autres maladies préexistantes). On ne sait pas pourquoi les enfants sont moins gravement atteints. Certains scientifiques avancent l'hypothèse d'une « immunité croisée » : avoir été en contact avec les quatre autres coronavirus responsables de banals rhumes protégerait contre le SARS-CoV-2. Or, les enfants sont souvent enrhumés. Mais cela reste à ce stade une hypothèse. Et des formes graves peuvent exister même chez les enfants, comme l'ont montré des cas d'une nouvelle maladie inflammatoire sans doute liée au Covid-19 observés au printemps dans plusieurs pays. Ils sont toutefois restés très rares.

VERS UN GRENELLE DES PROFESSEURS

Le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer a annoncé, dans le Journal du Dimanche, le lancement d'un Grenelle des professeurs pour revaloriser le salaire des enseignants et leurs conditions de travail. « D'ici à octobre, nous discuterons de la hausse des rémunérations pour 2021, grâce aux 400 millions d'euros supplémentaires obtenus par le ministère pour augmenter les salaires des enseignants, a-t-il expliqué dans un entretien à l'hebdomadaire. Un budget plus modeste que les 500 millions que M. Blanquer voulait initialement y consacrer.

vanche une distanciation d'« au moins deux mètres » entre élèves, « sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas ». En éducation musicale, le port du masque reste obligatoire à partir du collège. « La qualité du timbre, la justesse, l'expression seront travaillées sans rechercher la puissance vocale », souligne le ministère.

QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE A DE LA FIÈVRE ?

Si un enfant ou un personnel est symptomatique, des tests seront réalisés. Ceci afin de « remonter la chaîne de contamination pour prendre des mesures d'isolement ». L'objectif affiché par le ministère est d'être capable de « réagir dans les 48 heures à chaque fois que les symptômes sont signalés » pour tester toutes les personnes qui ont été en contact.

ET SI UNE CLASSE OU UNE ÉCOLE DOIT FERMER ?

La décision sera prise après décision conjointe des recteurs, préfets et autorités régionales de santé. « Il y en aura, mais le moins possible », a affirmé M. Blanquer dans le Journal du Dimanche.

Le ministre se dit « prêt » à relancer de l'enseignement à distance si nécessaire. Et si les écoles devaient restreindre leurs capacités d'accueil, l'objectif est de garantir aux familles une prise en charge en classe ou via d'autres dispositifs (étude, activités culturelles et sportives...). ■